



Québec, le 6 août 2003

Madame Louise Boucher  
Présidente  
Commission sur le développement durable  
de la production porcine au Québec  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Madame,

Dans une lettre que vous m'adressiez le 16 janvier 2003, vous nous demandiez d'évaluer les répercussions économiques directes et indirectes de la production porcine sur l'aménagement du territoire et la cohabitation en milieu rural. Après analyse de votre demande, nous en arrivons à la conclusion qu'il nous est impossible d'y répondre en raison de la complexité de cette évaluation et des difficultés méthodologiques quasi insurmontables qu'elle soulève. D'autre part, nous ne disposons ni des ressources ni des informations requises pour réaliser ce genre d'évaluation.

En effet, pour répondre adéquatement à votre demande et avec une certaine fiabilité sur le plan scientifique, il faudrait être en mesure d'évaluer la situation qui prévalait avant l'implantation d'une porcherie ou le développement de cette industrie dans un territoire donné, de manière à pouvoir la comparer avec celle qui y prévaut après. Par ailleurs, de manière à être en mesure de déterminer les répercussions de la production porcine sur les autres activités, par exemple, sur la fréquentation touristique ou le développement d'activités touristiques, il faudrait être en mesure de déterminer l'ensemble des facteurs susceptibles d'affecter l'activité touristique dans ce territoire, d'isoler précisément ceux qui sont réellement attribuables à la production porcine et d'en chiffrer les effets. Enfin, pour s'assurer que les résultats d'une telle évaluation ne soient pas anecdotiques et qu'ils aient une valeur scientifique, il faudrait être en mesure d'évaluer ces impacts sur un certain nombre d'années.

...2

De plus, il serait requis de tenir compte du fait que les répercussions de la production porcine sur l'aménagement du territoire et la cohabitation en milieu rural, et conséquemment son acceptabilité sociale, peuvent différer énormément selon que l'on considère diverses variables telles que : les pratiques agricoles sur une ferme porcine donnée ; l'environnement immédiat du lieu où est implanté la porcherie ; le nombre, la taille, le type de gestion des fumiers et la concentration spatiale des entreprises porcines dans un milieu ; la vocation de celui-ci, etc.

Ajoutons à cela que l'aménagement du territoire et la cohabitation en milieu rural recouvrent de nombreuses dimensions. Celles-ci sont multiformes et elles touchent, à des degrés divers, à tous les aspects de la vie des citoyens, communautés rurales et municipalités concernés, d'où une liste quasi infinie de paramètres qu'il faudrait prendre en considération pour évaluer correctement les répercussions directes et indirectes de la production porcine.

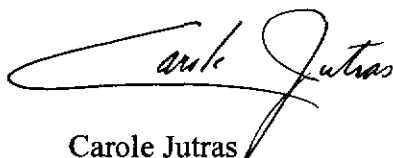
Dans les circonstances, nous vous fournissons, dans l'annexe jointe, une liste d'objets récurrents de préoccupations liés à l'aménagement du territoire et à la cohabitation en milieu rural, accompagnée d'observations sur certains paramètres à évaluer dans le cadre d'une étude des répercussions économiques directes et indirectes de la production porcine.

Cette liste n'a pas la prétention d'être exhaustive. Elle se veut illustrative. Nous l'avons dressée à la lumière des préoccupations exprimées par les municipalités locales et régionales depuis l'accélération du développement de la production porcine, soit par le biais des mémoires qu'elles ont déposés auprès de votre Commission, par le biais de résolutions, de règlements, des enjeux abordés dans le cadre de la révision des schémas d'aménagement et de développement ou encore par les contacts fréquents que nous entretenons avec elles.

J'espère que ces éléments de réflexion vous seront utiles et qu'ils contribueront à la réalisation de votre mandat.

Veuillez agréer, madame la Présidente, l'assurance de ma plus haute considération.

La directrice,



Carole Jutras

p.j.

**ANNEXE**

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET COHABITATION EN MILIEU RURAL**

**ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION  
DES RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES DIRECTES ET INDIRECTES DE LA PRODUCTION PORCINE**

Selon *Le Petit Robert*, l'aménagement du territoire se définit comme l'«Organisation globale de l'espace, destinée à satisfaire les besoins des populations intéressées en mettant en place les équipements nécessaires et en valorisant les ressources naturelles». L'aménagement du territoire et la cohabitation en milieu rural recouvrent de nombreuses dimensions qui multiplient les paramètres qu'il faut prendre en considération pour évaluer correctement les répercussions économiques directes et indirectes de la production porcine. Les répercussions de cette production sont multifformes et elles touchent, à des degrés divers, tous les aspects de la vie des citoyens, des communautés rurales et des municipalités. Aussi est-il quasi impossible de toutes les identifier, et encore plus, de les mesurer et pondérer.

À la lumière des préoccupations exprimées par les municipalités locales et régionales depuis l'accélération du développement de la production porcine, soit par le biais des mémoires qu'elles ont déposés auprès de votre Commission, par le biais de résolutions, de règlements, des enjeux abordés dans le cadre de la révision des schémas d'aménagement et de développement ou encore par les contacts fréquents que nous entretenons avec elles, il est possible toutefois de dégager certains objets récurrents de préoccupations liés à l'aménagement du territoire et à la cohabitation. Ces objets récurrents de préoccupation ouvrent des pistes à explorer pour cerner les répercussions économiques directes et indirectes de la production porcine sur l'aménagement du territoire et la cohabitation en milieu rural. Ils illustrent bien la complexité d'une telle étude et son gigantisme.

Vous trouverez ci-après la liste des objets récurrents de préoccupations que nous avons inventoriés, accompagnée d'observations sur divers éléments à considérer et à évaluer dans le cadre d'une étude des répercussions économiques du développement de la production porcine.

Ces objets récurrents de préoccupations ont trait à six thèmes, soit :

- l'eau souterraine et de surface,
- les odeurs,
- les infrastructures routières municipales,
- le déboisement,
- la qualité des paysages, et finalement,
- l'occupation du territoire et le prix des terres.

## **1. L'eau souterraine et de surface**

La question de la qualité de l'eau potable a été soulevée à de nombreuses reprises dans le cadre des tournées régionales de la Commission. Malgré qu'elle soit au centre des préoccupations des citoyens et du gouvernement depuis quelques années, la connaissance que l'on en a, outre des situations ponctuelles, reste très partielle et incomplète. Sa préservation demeure un enjeu de taille. Des usages agricoles, comme l'implantation d'une porcherie et les activités d'épandage qui y sont associées, peuvent représenter un risque pour les eaux souterraines dans certaines circonstances, et ce, d'autant plus en l'absence d'une connaissance appropriée de la vulnérabilité de la nappe phréatique. Selon les pratiques des diverses entreprises agricoles, cela peut également être le cas pour les eaux de surface.

Dans ce contexte, l'évaluation du coût de ce risque et celle des conséquences d'une éventuelle dégradation de la qualité de l'eau devrait être réalisée pour satisfaire votre demande. Cette évaluation devrait tenir compte de l'ensemble des usages autorisés dans un territoire donné, dont la production porcine (constructions et activités d'épandage), de manière à déterminer les différents niveaux de risque associés à chacune de ces activités ; ce qui permettrait notamment de préciser la part de risque et les répercussions attribuables à la production porcine.

Entre autres, il y aurait nécessité d'évaluer les répercussions de cette production eu égard :

- aux équipements de captage collectifs et individuels de captage d'eau souterraine,
- au traitement de l'eau brute en vue de sa consommation,
- à la perte d'usages récréatifs.

#### *Les équipements de captage collectifs et individuels de captage d'eau souterraine*

La conservation de l'eau souterraine et son captage, soit par le biais d'un équipement collectif ou individuel, sont intrinsèquement liés à l'aménagement du territoire et, de ce fait, aux responsabilités des municipalités.

Exemples d'éléments à considérer et à évaluer :

- les coûts supplémentaires encourus pour l'implantation ou la modernisation d'un équipement collectif ou individuel de captage d'eau souterraine en raison notamment de la nécessité de maintenir un éloignement ou de prendre des mesures de protection accrues ;
- les coûts de mise en place de mesures correctrices et de traitement de l'eau dans un cas avéré de pollution des eaux souterraines d'origine porcine, ce qui dans certains cas nécessiterait une étude pour confirmer exactement l'origine de la contamination et déterminer si elle est structurelle (nitrates par exemple) ou ponctuelle (contamination bactérienne à la suite d'un épandage abusif par exemple) ;
- la crainte qu'éveillent dans l'esprit des citoyens du milieu rural les élevages porcins et les activités d'épandage qui en découlent eu égard à la qualité de l'eau servant à leur consommation et les conséquences des comportements qui y sont associés (ex. : coût d'achat d'eau embouteillée) ;
- les impacts éventuels de la demande additionnelle en eau à la suite de l'implantation d'une porcherie sur la disponibilité de l'eau souterraine pour les voisins et le coût d'éventuelles mesures correctrices (ex. : recherche d'un nouveau puits ou forage en profondeur d'un puits existant à la suite d'un tarissement) ;
- etc.

#### *Le traitement de l'eau brute en vue de sa consommation*

La pollution des eaux de surface, notamment d'origine agricole, a un impact déterminant sur la qualité des eaux brutes et, par conséquent, sur les coûts associés à son traitement pour la rendre potable.

Exemples d'éléments à considérer et à évaluer :

- les améliorations devant être apportées aux équipements de traitement de l'eau en raison de la pollution d'origine agricole affectant le cours d'eau servant à l'alimentation en eau potable d'une collectivité et son bassin versant (ex. : cas de la Ville de Repentigny) ;
- les coûts associés aux risques pour la santé découlant de la présence de bactéries résistantes au traitement lors de la chloration de l'eau ;
- les coûts associés aux déversements occasionnels de purin de porcs pouvant nécessiter entre autres le nettoyage des infrastructures municipales d'aqueduc (ex. : cas de la Municipalité de Saint-Henri – MRC de Bellechasse - en 2003) et pouvant occasionner, le cas échéant, l'interruption d'activités industrielles ou autres tant que la situation n'a pas été rétablie (ex. : Salaison Lafleur de Saint-Henri lors de l'épisode susmentionné) ;
- etc.

*La perte d'usages récréatifs*

Cet aspect couvre aussi bien la pratique de la baignade et des sports de contact avec l'eau que la pêche. Les coûts qui y sont associés pourront varier selon l'ampleur et la variété des potentiels qu'offre le milieu, leur accessibilité et la taille du bassin de population susceptible d'en profiter et de les utiliser.

Exemples d'éléments à considérer et à évaluer :

- le nombre de sites existants et potentiels à vocation récréative dans le bassin versant où s'effectue la production porcine, la détermination de leur qualité respective et, le cas échéant, la recherche des causes expliquant leur dégradation ;
- l'accessibilité à cette ressource ou à ces potentiels selon les contextes régionaux et le bassin de population susceptible d'en profiter et de les utiliser ;
- l'historique des cas de contamination (ex. : moment, fréquence, durée, etc.) qui ont pu amener la fermeture temporaire des sites d'accès à l'eau ainsi que l'origine de la pollution associée à ces épisodes ;
- les impacts sur les autres activités économiques qui gravitent autour de ces activités (ex. : restauration, vente d'articles de sport, etc.) ;
- la menace que la production porcine peut représenter pour la préservation de la faune et des milieux aquatiques (ex. : pour la survie du saumon et la pratique des activités sportives et de développement régional qui y sont associées, pour l'eutrophisation d'un lac, etc.) ;
- etc.

## 2. Les odeurs

Les répercussions économiques des odeurs d'origine porcine seraient à évaluer sous trois angles distincts, soit la qualité de vie et le bien-être des citoyens, la perte « d'attractivité » d'un milieu quant à ses fonctions résidentielle (résidence permanente, saisonnière ou de villégiature), récréative et touristique et, enfin, l'impact sur la valeur foncière des propriétés, à la fois pour les individus et les municipalités.

### *La qualité de vie et le bien-être des citoyens*

Les répercussions de la production porcine à cet égard représentent une nuisance qui se traduit par une perte de jouissance de la propriété d'un individu et par une perte de qualité de vie qui peut aller de manière croissante dans un contexte de développement de la production porcine et de concentration spatiale des élevages porcins. Les coûts associés à une telle nuisance devraient donc être évalués dans le cadre d'une éventuelle étude sur les répercussions économiques directes et indirectes de la production porcine. Il est à noter à cet égard que ces coûts peuvent varier sensiblement selon la fréquence des épandages, leur synchronisation ou non dans le temps lorsqu'ils sont pratiqués par plusieurs producteurs, la période de l'année où ils sont effectués, la nature des équipements utilisés, les types de traitement des odeurs évacués des bâtiments d'élevage, la présence ou non de toitures sur les fosses, etc. De plus, la sensibilité différente des divers individus résidant en milieu agricole et le fait qu'ils tirent leur subsistance du secteur agricole ou non, peuvent aussi avoir un effet sur la perception des conséquences des odeurs d'origine porcine.

Exemples d'éléments à considérer et à évaluer :

- le nombre de jours et de périodes au cours de l'année durant lesquels des activités reliées à la vie familiale sont affectées par des odeurs nauséabondes résultant de la production porcine, soit en raison de la présence de bâtiments d'élevage et de la réalisation d'activités d'épandage (ex. : activités de détente, activités sociales – fréquentation par les parents et amis –, repas à l'extérieur, séchage des vêtements, aération du logis, etc.) ;
- les conséquences psychologiques (stress) de cette situation sur les individus affectés et sur la santé des personnes fragiles (ex. : asthmatiques) ;
- les conséquences des odeurs d'origine porcine sur la quiétude et la paix sociale d'un milieu de vie et sur le maintien de la cohésion sociale des communautés rurales (relations de voisinage, tensions sociales entre les divers groupes de la communauté, impacts sur les conditions sociales nécessaires au développement futur de l'agriculture, conséquences pour les producteurs agricoles autres que porcins, etc.) ;
- les coûts liés à la gestion et au suivi des plaintes émanant des citoyens par les municipalités ;
- etc.

### *La perte « d'attractivité » d'un milieu*

Les odeurs d'origine agricole agissent, à des degrés divers, comme répulsifs à l'endroit d'un milieu pour la pratique d'activités extérieures, la tenue de festivals<sup>1</sup>, l'exploitation et la fréquentation de circuits et de sites d'intérêt touristiques existants, de même que la mise en valeur des potentiels récréatifs, de villégiature et touristiques du territoire.

Exemples d'éléments à considérer et à évaluer :

- le niveau d'inconfort des visiteurs (sites historiques, bases de plein air, parcs et territoires d'intérêt, vignobles, cueillette de petits fruits, etc.), villégiateurs, sportifs (golf, pêche au saumon, écotourisme, etc.) ou participants à une activité (fêtes villageoises, festivals, théâtres d'été, concerts en plein air, etc.) en lien avec les odeurs générées par la présence d'élevages porcins et la pratique d'activités d'épandage ;
- les conséquences de ce niveau d'inconfort sur la qualité de l'expérience retirée de l'activité offerte par la communauté ou l'entreprise (ex. : l'activité a-t-elle été écourtée ?, la présence d'odeurs a-t-elle un impact sur les intentions de visites futures ?, etc.) ;
- les effets des activités reliées à la production porcine susceptibles de nuire aux efforts faits par les organismes du milieu en matière de promotion et de développement touristique ;
- etc.

### *Les répercussions sur la valeur foncière des propriétés*

En réponse à une demande formulée par madame Louise Boucher, présidente de la commission sur le développement durable de la production porcine au Québec, le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir indiquait en février dernier qu'il n'existait aucune étude permettant de déterminer quelles sont les répercussions de l'implantation d'une porcherie sur la valeur des résidences construites à proximité. L'avis du ministère concluait toutefois que l'implantation d'une grande porcherie ou encore l'agrandissement significatif d'une porcherie existante constitue une cause externe susceptible d'affecter négativement la valeur d'un immeuble.

Quoiqu'il soit difficile de les chiffrer, les répercussions du développement de la production porcine sur la valeur des propriétés de chacun des résidents, situées dans l'aire d'influence des nouvelles porcheries, devraient être prises en considération car cette propriété constitue pour la majorité des individus la valeur principale de leur patrimoine financier, cette dernière pouvant éventuellement suppléer à des besoins particuliers après la période de vie active.

---

<sup>1</sup> Par exemple, la Municipalité de Saint-Tite dans la MRC de Mékinac considère qu'il est nécessaire qu'elle s'entende annuellement avec les producteurs agricoles de son territoire pour qu'ils suspendent les activités d'épandage lors de la tenue de son festival western afin d'éviter les conséquences économiques – fréquentation, qualité de l'expérience à laquelle s'attendent les visiteurs, conséquences éventuelles sur les festivals futurs – pouvant découler d'épandages. De même, la Municipalité de Lac-Échemin dans la MRC des Etchemins a considéré nécessaire de s'entendre avec les producteurs agricoles du secteur limitrophe au club de golf de Lac-Échemin pour qu'aucun épandage ne soit effectué pendant les fins de semaine et les jours fériés.



Par ailleurs, une étude des répercussions économiques directes et indirectes de la production porcine sur l'aménagement du territoire devrait aussi prendre en considération les revenus supplémentaires dont une municipalité bénéficie possiblement à la suite de l'implantation de nouvelles porcheries sur son territoire et de l'augmentation de la valeur des terres découlant d'un plus grand dynamisme de l'agriculture ou d'une compétition plus forte pour l'accès à des terres d'épandage, ou l'inverse si c'est le cas. À cet égard, il serait nécessaire d'évaluer l'impact global net de la production porcine sur la richesse foncière de la municipalité.

### **3. Les infrastructures routières municipales**

Outre les aspects reliés aux infrastructures d'approvisionnement en eau potable qui ont déjà été abordés, certains citoyens et municipalités se sont plaints des conséquences du camionnage associé à la présence de porcheries sur les infrastructures municipales, et particulièrement sur l'état des routes rurales. Dans certains cas, l'achalandage particulier des routes résultant de la présence de porcheries peut effectivement avoir des répercussions sur les coûts des travaux périodiques requis pour les maintenir ou remettre en bon état. Pour évaluer l'ampleur de ces répercussions, il faudrait toutefois être en mesure de déterminer l'état préalable de la chaussée des routes en cause avant l'implantation d'une ou de plusieurs porcheries et d'isoler l'impact de l'achalandage généré par les entreprises porcines, notamment en termes de fréquence, de charge, etc.

### **4. Le déboisement**

On a vu précédemment que l'aménagement du territoire vise à satisfaire les besoins des populations intéressées en valorisant les ressources naturelles d'un territoire. En ce sens, il est indéniable que le déboisement puisse se traduire par des répercussions économiques négatives pour les communautés concernées par ce phénomène. Toutefois, une évaluation de ces répercussions devrait être en mesure de déterminer la part du déboisement qui est attribuable à la production porcine.

Exemples d'éléments à considérer et à évaluer :

- les coûts liés à l'implication des municipalités pour tenir compte de ce phénomène (coûts des évaluations et analyses requises, de la réglementation, du suivi de son application et de son respect, de formation des fonctionnaires responsables de son application, d'engagement éventuel de personnel spécialisé pour l'établissement de la preuve et la défense d'un dossier devant la cour, etc.) ;
- les dommages à la propriété qui pourraient découler du déboisement important d'un bassin versant à la suite de fortes pluies (inondations) ;
- l'érosion du sol et l'ensablement d'un cours d'eau à la suite de travaux de déboisement, ainsi que les éventuels travaux de creusage du cours d'eau consécutifs à cet ensablement ;
- le coût des mesures correctives pour contrer la perte de sol arable due à l'accroissement de l'érosion éolienne (ex. : les subventions du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et

de l'Alimentation pour l'implantation de haies brise-vent dans les parties de la zone agricole largement déboisées pour des fins de mise en culture des sols) ;

- l'impact du déboisement au niveau de la richesse foncière municipale, lequel peut varier en fonction d'une foule de facteurs dont notamment la qualité du boisé abattu, son âge, etc.

## **5. La qualité des paysages**

La production porcine transforme le paysage rural traditionnel, entre autres, par l'implantation de bâtiments d'élevage dont la configuration se rapproche de celle d'entrepôts, et elle peut avoir des impacts non négligeables sur la qualité plus générale du paysage. Ces impacts sont toutefois très variables selon les qualités intrinsèques du milieu d'accueil (ex. : implantation dans un rang ou une portion de celui-ci regroupant des bâtiments résidentiels et agricoles de valeur patrimoniale ou témoignant d'une époque particulière du développement agricole).

Exemples d'éléments à considérer et à évaluer :

- l'impact visuel du bâtiment abritant l'élevage porcin compte tenu des caractéristiques du milieu où il est implanté ;
- l'impact visuel des structures d'entreposage des lisiers, particulièrement lorsqu'elles sont implantées en façade ou dans la cour latérale des porcheries ;
- l'impact visuel du déboisement associé à la production porcine, notamment pour fins d'épandage.

## **6. L'occupation du territoire et le prix des terres**

Le développement de la production porcine s'inscrit dans une logique d'intensification de l'agriculture qui a des répercussions sur l'occupation du territoire et le prix des terres. Ces répercussions peuvent être différentes selon que ce développement se produit dans un territoire où l'agriculture est dynamique ou dans un territoire où l'agriculture est caractérisée par une certaine dévitalisation. La poursuite de la concentration de l'agriculture et en particulier celle de l'accroissement de la valeur des terres entraînent une « sur-spécialisation » du milieu qui, couplée avec une capitalisation intensive et une mécanisation poussée, est très peu créatrice d'emplois si elle n'est pas couplée à des activités de transformation. De plus, le développement de la production porcine peut bouleverser le paysage agricole traditionnel par le biais de la hausse du prix des terres résultant de la nécessité de disposer de terres d'épandage pour les déjections animales, créant ainsi une compétition inégale pour l'appropriation de ces dernières.

Exemples d'éléments à considérer et à évaluer :

- dans les territoires où l'agriculture est dynamique, les impacts sur la vitalité et la survie à long terme des communautés rurales concernées (exode des jeunes, appauvrissement de la structure économique des villages malgré la très grande prospérité de l'agriculture,

fragilisation et éventuellement disparition des services de base à la communauté tels l'école, l'épicerie, etc.) ;

- dans les territoires où l'agriculture est caractérisée par une certaine dévitalisation, les impacts sur la réalisation de projets de développement de nouvelles productions et sur la perpétuation et la croissance des créneaux traditionnels du développement agricole des communautés rurales concernées.